



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du vendredi 1er juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux le vendredi 1er juillet à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 24/06/2022

Date d'affichage 24/06/2022

---

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 10

Procurations : 4

**Étaient présents** : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Madame Alexandra FOUCAULT, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Madame Anaïs LAUTRU.

**Étaient absents excusés** : Monsieur Pascal LIVENAIS a donné pouvoir à Monsieur Julien MOREAU, Madame Florence CHASSÉ a donné pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER, Monsieur Nicolas GAZENGEL a donné pouvoir à Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur David LECARPENTIER a donné pouvoir à Madame Anaïs LATRU, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Véronique BOISARD.

En application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022, la fixation du quorum au tiers des membres présents permet de tenir la séance de ce conseil municipal.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Alexandra FOUCAULT a été élue secrétaire de séance.

**Achat tablettes classe numérique**

Dans le cadre de la restructuration et extension de notre école, nous avons fait l'acquisition de tableaux interactifs pour les 2 classes qui n'en étaient pas équipées. Afin de compléter ce projet, il nous paraît important d'équiper les enfants de tablettes tactiles. Les objectifs sont multiples :

- Alléger le poids du cartable et faciliter l'organisation. Les manuels papiers, lourds et encombrants, sont remplacés par les manuels scolaires numériques téléchargés dans la tablette numérique. En outre, les exercices faits sur ce support peuvent être archivés sans que les feuilles ne volent, ne se perdent ou n'augmentent le volume des classeurs.
- Rendre la lecture plus facile, en changeant notamment les tailles de police et d'interligne, en utilisant une lecture audio, en s'enregistrant lors de la lecture à haute-voix, en utilisant le dictionnaire intégré... ou encore en accédant à des ebooks libres de droits, donc à des « classiques » gratuits.
- Faciliter l'accès aux informations et le travail collaboratif entre élèves, grâce à la consultation des nombreuses ressources disponibles, et au partage immédiat des documents.
- Renforcer la lisibilité des productions d'élèves, à travers notamment la possibilité de faire des corrections ou des découpages, de manière plus aisée, moins brouillonne.
- Favoriser la créativité et la compréhension, grâce à la diversité des supports (texte, vidéo, audio...).
- Augmenter les compétences informatiques et celles liées à l'usage d'Internet. Le but étant de réduire « la fracture numérique » qui s'exprime moins désormais en termes d'accès à la technologique qu'en terme d'usage et de maîtrise de ces outils.
- Accroître la motivation, grâce à l'aspect attractif et ludique de l'environnement numérique (animations, images, quizz, vidéos...).

- Proposer une pédagogie plus différenciée, avec des exercices adaptés et corrigés de manière immédiate par l'enseignant si le document est partagé, ou par un logiciel dans le cas de quizz. Les élèves en difficulté – voire à besoins éducatifs particuliers – bénéficient d'un support qui leur permet de lire et d'écrire clairement, d'avoir des dictionnaires ou des correcteurs d'orthographe intégrés, ainsi qu'une progression individualisée.

Deux devis ont été demandés :

	<b>LOGICIA</b>	<b>XEFI</b>
12 tablettes Samsung Galaxy TAB A8 Androïd 32 Go 10.5 pouces TFT 1920x1200	3660 € HT	3036 € HT
Valise de rangement et recharge	1153 € HT	1032.71 € HT
Forfait préparation-installation	480 € HT	275 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>5293 € HT</b>	<b>4343.71 € HT</b>

Une différence est toutefois à noter : sur le devis XEFI le clavier est intégré à la tablette, dans celui de LOGICIA le clavier est à côté.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider le devis de XEFI.

Pour le financement de ce projet (tablettes et ordinateurs), une subvention DETR a été demandée et accordée par arrêté du 23 mars 2022 pour un montant de 2422.50 €.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

**Pour : 10 voix**  
**Contre : 0 voix**  
**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,  
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 1er juillet 2022  
Le Maire, Anthony ROULLIER

